

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1836**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

TP : Titre professionnel Agent (e) de montage et d'installation en équipement électronique, option électronique professionnelle, option petits systèmes automatisés

Nouvel intitulé : Monteur intégrateur en production électronique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255s Bobinage, câblage et assemblage de circuits et d'ensembles électriques-électroniques ; Installation et pose de circuits et ensembles électriques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent(e) de montage et d'installation en équipement électronique est un(e) ouvrier(ère) qualifié(e) qui participe au sein d'une équipe, à la fabrication d'équipements et de systèmes dont les technologies principales sont : - l'électronique analogique ou numérique (électronique professionnelle) ;

- l'électrotechnique, l'automatique (petits systèmes automatisés).

Il (elle) réalise également le contrôle, les mesures et les essais, selon sa spécification, de produits et de sous-ensembles d'électronique professionnelle ou de petits systèmes automatisés

L'agent(e) sous la responsabilité d'un technicien de qualification supérieure, réalise les travaux à partir d'instructions, de consignes et de procédures.

Cet emploi s'exerce principalement au sein de PME de sous-traitance, en atelier et sur site avec des horaires réguliers et une station variée (debout assis).

1. PREPARER LA FABRICATION DE PRODUITS OU SOUS-ENSEMBLES D'ELECTRONIQUE PROFESSIONNELLE ET DE PETITS SYSTEMES AUTOMATISES

Identifier et collecter les composants et le matériel électronique, électrotechnique, automatique.

Classer les composants et le matériel électronique, électrotechnique, automatique.

Préparer, calibrer, débiter, configurer les composants et le matériel électronique, électrotechnique, automatique.

Adapter son poste de travail.

Renseigner des fiches de sorties magasin.

2. FABRIQUER DES PRODUITS OU SOUS-ENSEMBLES D'ELECTRONIQUE PROFESSIONNELLE ET DES PETITS SYSTEMES AUTOMATISES

Planter les composants et monter le matériel électronique, électrotechnique, automatique.

Braser les éléments électronique, électrotechnique, automatique.

Câbler les équipements électronique, électrotechnique, automatique.

Intégrer mécaniquement les sous ensembles électronique, électrotechnique, automatique.

Renseigner des fiches de suivi de fabrication.

Autocontrôler la conformité de sa fabrication.

Organiser ses tâches en appliquant des procédures.

3. LA TROISIEME UNITE CONSTITUTIVE EST A CHOISIR ENTRE LES DEUX OPTIONS SUIVANTES :

Soit l'option électronique professionnelle :

Contrôler, mesurer et procéder aux essais sur des produits ou des sous-ensembles d'électronique professionnelle

Contrôler visuellement la conformité de l'équipement électrotechnique / automatique.

Contrôler l'exactitude des interconnexions de l'équipement électrotechnique / automatique.

Réaliser les modifications sur l'équipement électrotechnique / automatique.

Préparer le banc de contrôle.
 Tester, régler et procéder aux essais de l'équipement électrotechnique/automatique.
 Réaliser les retouches et les modifications sur le sous-ensemble ou l'équipement électronique ;
 Participer à l' installation et/ou de la mise en service du produit fini.
 Organiser ses tâches en appliquant des procédures.
 Renseigner des fiches de contrôle et d'essais.

Soit l'option petits systèmes automatisés :

Contrôler, mesurer et procéder aux essais sur des petits systèmes automatisés
 Contrôler visuellement la conformité de l'équipement électrotechnique ou automatique.
 Contrôler l'exactitude des interconnexions de l'équipement électrotechnique ou automatique
 Réaliser les modifications sur l'équipement électrotechnique ou automatique.
 Préparer le banc de contrôle.
 Tester, régler et procéder aux essais de l'équipement électrotechnique ou automatique électronique.
 Remédier aux défauts identifiés en suivant les procédures ;
 Participer à l' installation et/ou de la mise en service du produit fini.
 Organiser ses tâches en appliquant des procédures.
 Renseigner des fiches de contrôle et d'essais.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de l'électronique.
 Assembleur - Contrôleur - Monteur câbleur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2605 : Montage et câblage électronique
 H2602 : Câblage électrique et électromécanique
 H2604 : Montage de produits électriques et électroniques

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.
 Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15/07/2004 paru au JO du 29/07/2004

Arrêté du 24/03/2009 paru au JO du 08/04/2009

Arrêté du 28/01/2011 paru au JO du 26/02/2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;

Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Agent de montage et installation équipement électronique

Certification suivante : Monteur intérateur en production électronique